



COMMUNIQUÉ CONJOINT

Le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs conviennent de renforcer la coopération et de resserrer les liens opérationnels entre les deux institutions

1. Les 10 et 11 août 2016, une réunion conjointe a eu lieu entre le secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, laquelle a été coprésidée par M. Zachary Muburi-Muita, Secrétaire exécutif de la CIRGL, et M. Saïd Djinnit, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.
2. Cette réunion de coordination avait pour objectifs de renforcer encore la collaboration, la coopération et les échanges et de resserrer les liens opérationnels entre les deux institutions.
3. Les coprésidents ont constaté avec satisfaction que l'action concertée menée par les deux organisations avait permis de mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives novatrices, par exemple la tenue du Sommet spécial sur le chômage des jeunes (Nairobi, juillet 2014), la bonne organisation de la Conférence sur l'investissement du secteur privé (Kinshasa, février 2016) et la réunion réservée aux Ministres de la défense qui a eu lieu récemment (Nairobi, juillet 2016).
4. Les participants ont fait le point sur l'exécution des initiatives et des activités de coopération en cours, y compris dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique, de la coopération judiciaire, de la démocratisation, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, des ressources naturelles, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la jeunesse et de la société civile.
5. Si elles admettent que des progrès ont été faits dans certains domaines, les deux organisations savent également que ces activités et les résultats qu'elles produisent peuvent être encore améliorés. Les participants à la réunion ont recommandé ce qui suit :
 - a) Renforcer et officialiser les liens de collaboration et de coopération entre les deux organisations;
 - b) Renforcer les synergies dans les domaines de l'échange d'informations, de la conception de programmes communs, de la mise en œuvre et du suivi;
 - c) Assurer le suivi des initiatives en cours et déterminer dans quels domaines la coopération pourrait être renforcée à l'appui de la mise en œuvre du Pacte de la CIRGL sur la sécurité, la stabilité et le développement et de l'Accord-cadre;
 - d) Accroître les échanges avec les parties prenantes régionales concernées, en particulier les Garants de l'Accord-cadre, à savoir l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

6. Les participants sont convenus de tenir régulièrement des réunions de coordination entre les deux organisations.

Fait à Bujumbura le 11 août 2016

